

Vont-ils oser refuser aux Anglais leur sortie de l'UE, vont-ils bafouer le Brexit ?

écrit par Marcher sur des oeufs | 13 janvier 2019



La preuve que brandir un quelconque article de la Constitution pour sortir de l'UE ressemble à un canular.

C'est une tentative vaine.

Le Royaume uni en fait les frais ; après avoir payé, été sanctionné, traîné en longueur sans jamais avoir sa liberté ; voilà que moins que jamais il n'est sorti de l'UE. Après maintes batailles, réunions au sommet, congrès... voilà qu'il se retrouve dans l'attente du refus de sa sortie de l'UE.

L'UE est une géôle et ce n'est pas par referendum ni par des lois que l'on s'en sortira ; il faut simplement la détruire.

Faire comme avec Samson, abattre tout ce qui fait sa ou ses forces. Ensuite elle ne pourra plus rien, elle ne respirera plus.

Ce qui s'est passé avec le Brexit est un scandale ; le pays s'est fait arnaquer par l'UE qui l'a pressé comme un citron alors que le peuple avait décidé d'en sortir.

Quand ce n'est pas d'une façon, c'est d'une autre que l'UE

broie les états et les oblige à rester dans la prison qu'elle est. On y rentre forcés, et on n'en sort plus.

Il faut que meure la bête pour que les Nations revivent.

Brexit : les députés obligent Theresa May à proposer un « plan B » en cas de rejet de l'accord

<http://www.fdesouche.com/1138741-brexit-les-deputes-obligent-theresa-may-a-proposer-un-plan-b-en-cas-de-rejet-de-laccord>

09/01/2019

Les députés ont voté un amendement qui oblige le gouvernement à présenter sous seulement trois jours un plan alternatif sur le Brexit en cas de rejet de l'accord de sortie.

La marge de manœuvre dont dispose Theresa May pour faire avaliser l'accord sur le Brexit négocié avec l'Union européenne s'est encore réduite, mercredi 9 janvier après-midi, avec le nouveau coup de poing sur la table asséné par les députés. Lors de cette séance agitée, la Chambre des communes a accru son emprise sur la procédure de sortie de l'UE. Contre l'avis du gouvernement, une majorité d'élus (308 contre 297) a adopté un amendement déposé par les proeuropéens, obligeant la première ministre à présenter un « plan B » dans un délai de trois jours si l'accord sur le Brexit est rejeté – comme cela est très probable –, lors du vote prévu mardi 15 janvier.